
BONCHAMP-LÈS-LAVAL



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL N ° 23 SÉANCE DU 13 AVRIL 2023

25, rue du Maine

53960 BONCHAMP-LÈS-LAVAL

Tél : 02.43.90.31.88 – Fax : 02.43.90.32.54 – Mèl : mairie.bonchamp.les.laval@wanadoo.fr

SESSION ORDINAIRE

Séance du JEUDI 13 AVRIL 2022

Le jeudi 13 Avril 2022 à 20 H 30, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de BONCHAMP LES LAVAL dûment convoqués par courrier électronique du 6 avril 2022, se sont réunis sous la présidence de Monsieur POISSON, Maire.

Etaient présents : Mr POISSON, Mme CORMIER, Mr TRIQUET, Mme LE RIDOU, Mr COIGNARD, Mme LECHAT, Mr PELLOQUIN, Mme OZILLE, Mr PIGNÉ, Mmes CHOPIN, LEFEUVRE, PARIS, Mrs BARBÉ, BEUCHER, LEROUX, Mmes LECOURT, MELOT-RAYNAL, Mr PERRIER, Mme MILLE, Mrs BOURÉ, PERTHUÉ.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur LUCAS pouvoir à Monsieur PIGNÉ
Monsieur BENOIST pouvoir à Monsieur TRIQUET
Monsieur POIRIER pouvoir à Monsieur LEROUX
Madame PINÇON pouvoir à Madame CORMIER
Madame RIAUTÉ pouvoir à Madame OZILLE
Monsieur LALLEMAND pouvoir à Monsieur PELLOQUIN
Madame DUVAL pouvoir à Madame LECOURT

Absent : Monsieur GUYARD

Madame MELOT-RAYNAL est nommée secrétaire.

En application des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire a demandé au Conseil Municipal, de bien vouloir l'autoriser à se faire assister de Monsieur QUENTIN et Madame MÉTAYER.

Le procès-verbal du 2 Mars 2022 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire passe ensuite à l'ordre du jour.

DÉCISIONS DU MAIRE
ENTRE LE 03/03/2023 ET LE 13/04/2023

1. Affectation des propriétés communales : néant
2. Tarifs : néant
3. Emprunts : néant
4. Marchés publics : néant
5. Louage de choses : néant
6. Contrats d'assurance : néant
7. Régies comptables : néant
8. Délivrance et la reprise de concessions dans les cimetières :
- 28/03/2023 - Concession n° 884 – Carré B tombe 15 – 30 ans – 234,22 €
9. Acceptation de dons et legs : néant
10. Aliénation de biens mobiliers : néant
11. Rémunérations et règlement des frais et honoraires : néant
12. Création de classes dans les établissements d'enseignement : néant
13. Reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme : néant
14. Droit de préemption urbain :

Date	Référence cadastrale	Montant	Décision
02/03/2023	AH 0215 & AH 0241	150 000 €	Renonciation
08/03/2023	AK 0322	226 000 €	Renonciation
11/03/2023	ZD 0123	214 000 €	Renonciation
21/03/2023	AE 0245	123 500 €	Renonciation
29/03/2023	AI 0367	180 000 €	Renonciation
31/03/2023	ZD 0013	2 370 000 €	Renonciation
04/04/2023	ZI 0113, 0114, 0116	144 640 €	Renonciation
11/04/2023	AE 0082	210 000 €	Renonciation

15. Ester en justice : néant
16. Règlement des accidents avec véhicules municipaux : néant
17. Lignes de trésorerie : néant
18. Renouvellement adhésion aux associations :
AMF 53: 1824,97 €
CAUE : 750 €
Maison de l'Europe : 60 €

19. Dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme : néant
-

Monsieur PERRIER : à quoi correspond la vente de la parcelle cadastrée ZD 0013 pour un montant de 2 370 000 € ?

Monsieur POISSON : il s'agit du terrain en face des services techniques. Vous noterez également le renouvellement des adhésions aux associations qui sont prévues au budget. Pour l'AMF, le montant est calculé suivant le nombre d'habitants. Concernant la Maison de l'Europe, un présentoir va être installé à la médiathèque de façon permanente à la demande de son Président, Michel FERRON.

Vote des taux des impôts directs locaux 2023

Monsieur TRIQUET, Adjoint responsable de la Commission Finances-Vie économique-Citoyenneté-Sécurité-Laval Agglomération, expose le rapport suivant :

Cette délibération annule et remplace la délibération du 2 mars 2023.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29 et les articles L. 2331-1 et suivants,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

Vu le budget primitif de Bonchamp-lès-Laval,

Considérant qu'il convient de fixer les taux d'imposition pour

- la taxe d'habitation
- la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties,

DÉLIBÈRE :

- Les taux d'imposition pour l'année 2023 sont les suivants :
 - taxe d'habitation : 16,92
 - taxe foncière sur les propriétés bâties : 43,04
 - taxe foncière sur les propriétés non bâties : 41,65
- Monsieur le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Adopté à la majorité : 4 abstentions : Messieurs PERRIER-BOURÉ-PERTHUÉ, Madame MILLE.

Monsieur POISSON : nous n'avons pas eu l'information suffisamment tôt concernant la taxe d'habitation sinon nous l'aurions votée avec le budget, d'où la nécessité de faire cette réunion ce soir.

Monsieur TRIQUET : la Préfecture a notifié le 22 mars 2023 par une circulaire que si, depuis la suppression de la taxe d'habitation, les taux n'ont pas été votés par les communes, ils étaient reconduits. Donc 16,92, c'est le taux que nous avions en 2017. La taxation s'effectuait sur ce taux et les états qui nous étaient fournis par l'administration fiscale ne la mentionnaient plus dans le détail des bases. La loi de finances est passée par là et dans la circulaire il est dit que pour 2023, les communes et les EPCI peuvent à nouveau voter un taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS). Aux termes du I de l'article 1639 A du CGI, « sous réserve des dispositions de l'article 1639 A bis, les collectivités locales et organismes compétents font connaître aux services fiscaux avant le 15 avril de chaque année, les décisions relatives soit aux taux, soit aux produits, selon le cas, des impositions directes perçues à leur profit ». Il est fait clairement obligation aux communes de notifier à l'administration fiscale les taux des impositions perçues à leur profit. La disposition du III de l'article 1639 A du CGI en vertu de laquelle à défaut de notification, les impositions peuvent être recouvrées selon les décisions de l'année précédente ne pourrait pas être mise en œuvre

dès lors qu'une délibération explicite a été prise pour l'année en cours. L'absence de taux de THRS dans une délibération s'interprète comme une décision de ne pas percevoir de produit à ce titre. En conséquence, en cas d'absence du taux de TH dans une délibération initiale, et à défaut d'une nouvelle délibération incluant ce taux avant le 15/04, un taux de TH égal à 0 % sera saisi au niveau applicatif de la DDFIP. C'est pourquoi la délibération du 2 mars 2023 est annulée et remplacée par cette nouvelle en rajoutant la ligne taxe d'habitation à 16,92 %, telle qu'elle était initialement sans modification des taux pré-existants. Le produit attendu pour 2023 selon la simulation des bases existantes aujourd'hui est de 21 492 € pour les résidences secondaires avec une toute petite partie pour les logements vacants, ce qui n'est pas négligeable. Il était important de reprendre cette délibération dans les formes, comme l'on fait un certain nombre de communes ainsi que le conseil communautaire mardi.

Monsieur PERRIER : par curiosité, combien avons-nous de résidences secondaires sur la commune ?

Monsieur TRIQUET : 22 résidences secondaires et 10 logements vacants.

Monsieur PERRIER : peut-on différencier les votes sur les trois taxes ?

Monsieur POISSON : non, c'est une seule délibération.

Monsieur PERRIER : on voulait voter la taxe d'habitation car ce ne sont pas des usagers qui ont besoin d'argent contrairement aux autres. On s'abstiendra donc.

COMPTE RENDU COMMISSION PATRIMOINE

Jeudi 23 février 2023

Présents : Fabienne LE RIDOU - Nathalie PINÇON – Janick LECHAT – Isabelle LEFEUVRE – Manuela PIGNEAU – Michel OUZOUNIAN – Paulette GARNIER – Guy REAUTE – Michel DELAURIERE – Robert CHERBONNEAU – Joël DENOVAULT

Excusés : Isabelle PARIS – Marlène RIAUTÉ – Rémi LEBLANC – Michel FERRON – Gilles PECOT – Marie-Jo REAUTE - Gwénaél POISSON

1/ Bilan des actions Patrimoine en 2022 (diaporama de Michel et courtes interventions de Robert)

2/ Membres du Groupe Patrimoine :

Une pensée quant à la disparition d'Ernest Oger qui a participé à l'écriture du livre publié en 2012 et à la rénovation de la pompe à incendie en 2010

Proposition sur la composition du groupe Patrimoine : avec ceux qui en sont partis et d'autres qui sont associés aux actions et manifestations et qui souhaiteraient intégrer.

Proposition par Robert CHERBONNEAU et Michel DELAURIERE d'intégrer : Gérard Legrand, Yves Croissant, ALB (présidents et vice-président), Xavier Rogue, Philippe Livet, E.de Waresquiel, Frère François Perdrix, et Patrick Oger et voir si Monsieur Henri GALPIN nouveau président de Génération mouvement souhaite intégrer le groupe.

3/ Budget 2023 :

Information de ce qui a été inscrit au budget (Vote le 2 Mars 2023) savoir :

Vidéo de l'église

2 nouveaux panneaux

Si vote favorable, les deux panneaux seraient dédiés à la grange dimeraise et à la maison dite « Courcelles »

4/ Journées du Patrimoine Septembre 2023 : les 16 et 17 septembre

Pour sa 40e édition, les Journées européennes du patrimoine auront pour thème « *le patrimoine vivant* ». Ces journées offrent l'opportunité de visiter des monuments et des sites, souvent exceptionnellement ouverts.

A Bonchamp : Visites de l'église samedi 16 après midi (horaire à confirmer) et dimanche 17 vers 11h (horaire à confirmer)

Samedi après-midi : Visites des bâtiments communaux (Angenaises/Médiathèque, pôle associatif, Espace jeunes, Cuisine centrale) organisées et réalisées par les élus avec l'accompagnement des membres du groupe patrimoine s'ils le souhaitent

Dimanche après-midi : Départ 14h devant l'église, visite des extérieurs commentée par Robert CHERBONNEAU puis direction le presbytère autre arrêt commenté, 1ere école de garçons, arrêt impasse du Maine puis direction le restaurant o Félix, arrêt et commentaires dans la cour du restaurant avant de regagner la mairie vers 16h.

Cette déambulation sera accompagnée par un groupe d'artistes troupe composée d'une cavalière, une comédienne et une danseuse. Cette prestation sera prise en charge par la commission Culture (Merci à la culture 🙏)

Prévoir supports panneaux photos à chaque endroit commenté.

A la mairie vers 16h-16h30 : on dévoilerait les photos des mairies avec discours de G POISSON.

On pense à mettre une douzaine de photos (que nous avons) sous cadre, des anciens maires au format A5 « en pèle mêle » avec en bas de chaque photo nom prénom et dates de mandatures, on y ajouterait, au format A3 et à côté du pèle mêle, la liste écrite de tous les maires avec nom, prénom, profession, dates de mandatures ainsi que les dates de naissance et de décès.

Voir pour organisation de la visite de la Mairie par petit groupe

Vers 18H : Angenoises (hall et salle du Maine à disposition). Cocktail dans le hall avec remise aux récompensés des Médailles du Tourisme si dossiers validés . Personnes propsées : Gérard LE DAUPHIN et Michel FERRON

Et pour clôturer le week end du Patrimoine 2023 cette journée, on se retrouvera autour d'un buffet pour 30 personnes (commande à Intermarché). salle du Maine qui entre 19h et 22h.

5/ Journées du Patrimoine 2025

Projets à l'étude : Thème des oiseaux à Galbé : historique de Galbé, conférence, expos du photographe ornithologue angevin et concours photos des habitants, spectacle vivant avec gradin en herbe pour accueillir le public.... Réflexion à mener...

6/ Réunions à venir :

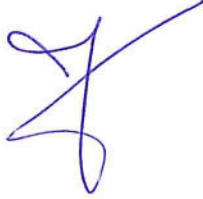
Programmer les ateliers pour rédaction et choix photos pour les deux nouveaux panneaux suivant le vote du budget.

Rencontre avec le prestataire choisi pour la vidéo suivant le vote du budget.

Prochaine réunion du conseil municipal le jeudi 11 mai 2023 à 20H30.

La séance est levée à 21H00.

La Secrétaire de séance :
Valérie MELOT-RAYNAL



Le Maire :
Gwénaél POISSON

